



AGRUME

51 Rue des Docks
69009 Lyon
France
contact@agrume.fr

PV DE CONSTATATION DE RESULTATS CONSULTATION TDS MONTPELLIER

Nous, soussignés :

- Mme BECHIKH Myriam, technicienne juriste au sein de la Société Agrume, mandatée pour l'organisation de la consultation ;
- Messieurs MERQUEY François, JULIARD Florent et PERROT Thomas, membres du bureau.

Certifions avoir constaté des résultats suivants :

Question posée	Nombre d'électeurs inscrits	Nombre de votants	Nombre de réponses « OUI »	Nombre de réponses « NON »
Souhaitez-vous reconduire pour 2024 un TDS XP ?	59	51	39 Soit 76.5 % des bulletins	12 Soit 23.5% des bulletins

Ces résultats ont été constatés lors de la réunion de dépouillement 07/12/2023 à 17h10, en présence des membres du bureau. Le présent PV est accompagné du rapport informatique de résultat certifiant le bon déroulé du vote.

Les membres du bureau de vote
Monsieur MERQUEY François,

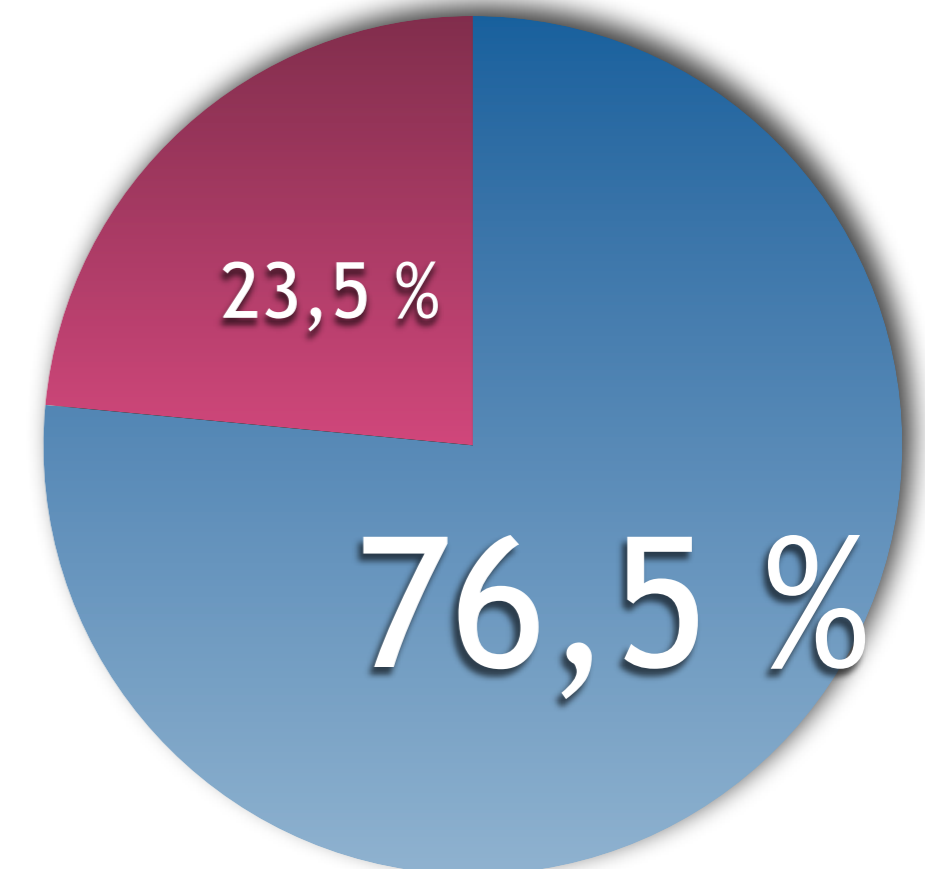
Monsieur PERROT Thomas

Pour le prestataire de vote
Mme BECHIKH Myriam
PO DE LA MONNERAYE Colomban



Le SNCTA a relancé une consultation concernant un TDS XP en 2024. **Le scrutin s'est tenu du lundi 4 au jeudi 7 décembre, avec plus de 86% de participation, le résultat est sans appel.**

Le SNCTA portera l'avis de la majorité des contrôleurs et votera pour un TDS XP pour 2024 au CSA OCM du 19 décembre.



Le bureau de section SNCTA de Montpellier remercie l'ensemble des votants et de votre confiance renforcée quant à la poursuite des XP à Montpellier.